

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 11

Date de convocation : 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 Avril à 18 H, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Philippe GUISSSET, Maire.

Présents : Arro David, Batlle Frédéric, Calmont Fabrice, Carnicero Esperanza, Delcasso Anne, Guisset Philippe, Rohrbacher Frédéric, Taillefer Mireille, Tonetti Angélique, Tournoud Laurence

Absent Excusé : Marié Hervé

Procuration : Marié Hervé à Tonetti Angélique

Mme Taillefer Mireille est élue secrétaire de séance.

DCM2026-22 : Convention de mise à disposition du défibrillateur par le Conseil Départemental 66

Le Maire expose à l'Assemblée que les conventions de mise à disposition à titre gratuit de défibrillateurs par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales sont arrivées à terme le 31 décembre 2025.

La Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée en faveur du maintien de ce dispositif, aussi le Maire propose à l'Assemblée de reconduire ces engagements réciproques en signant une nouvelle convention d'une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2026 jusqu'à l'échéance du 31 décembre 2029.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

• D'APPROUVER la conclusion de la convention de mise à disposition à titre gratuit de défibrillateur par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2026 jusqu'à l'échéance du 31 décembre 2029.

• D'AUTORISER le Maire à signer tout document y afférent.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus.
Pour extrait conforme*

Le Maire,

Philippe GUISSSET



La Secrétaire de séance,

Mireille TAILLEFER

